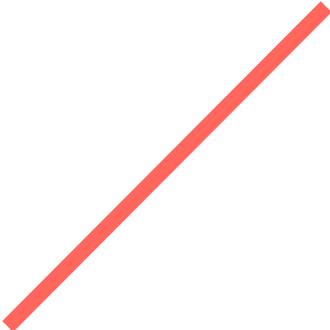


# Guide pour la mobilité internationale étudiante sortante



**ésban**

École supérieure  
des beaux-arts de Nîmes

**2014-2015**

## **Contacts**

### **Direction des études**

Delphine Maurant

*delphine.maurant@ville-nimes.fr*

### **Communication, éditions et projets**

Giulia Turati

*giulia.turati@ville-nimes.fr*

### **Relations internationales**

Lola Wolfhart

*lola.wohlfahrt@ville-nimes.fr*

## **Introduction**

page 3

## **Partir grâce à l'Esban**

page 4

## **Devenir étudiant Erasmus**

page 7

## **Les séjours d'études hors Europe**

page 9

## **Mobilités, mode d'emploi**

page 10

## **Ressources**

page 16

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes, Esban, mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du développement des relations internationales.

La stratégie internationale de l'Esban privilégie trois axes :

- Le développement des mobilités étudiantes, enseignantes et administratives,
- La participation à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur artistique,
- La reconnaissance de l'établissement et son inscription dans une dynamique méditerranéenne, européenne et mondiale.

Cette stratégie se décline en des actions très diverses (développement des échanges universitaires, enseignement obligatoire de l'anglais, voyages pédagogiques...) et qui se déploient dans plusieurs domaines : la formation, la recherche, ou encore l'insertion professionnelle.

Ainsi, afin d'encourager les mobilités internationales, l'Esban participe à Erasmus + – programme d'échanges portés par la Communauté Européenne pour les années 2014/2020 –, tandis qu'elle collabore régulièrement avec plusieurs organismes internationaux comme l'OFAJ (pour les échanges franco-allemands), les Instituts Français à l'étranger et bientôt le CREPUQ (France-Québec). Ces mobilités sont généralement impulsées par des conventions nouées avec des établissements d'enseignement supérieur en Europe et dans le monde.

En vue de développer ses formations, l'Esban travaille à la mise en place de partenariats renforcés avec les établissements associés, tout d'abord grâce à une politique volontariste en faveur de la mobilité enseignante et administrative, et par la mise en œuvre de projets pédagogiques communs. L'Esban adhère également à des réseaux de développement culturel nationaux et internationaux où sont débattus les enjeux de l'enseignement supérieur artistique actuels et à venir (ELIA Artschools, Art Accord France, Andéa, CampusArt).

Les enseignants prennent part – parallèlement au groupe de recherche Pra/thex – à des groupes de recherches de dimension internationale contribuant, par ces actions, à construire l'enseignement supérieur européen.

Enfin, l'Esban collabore avec des institutions de dimension internationale : universités, grandes écoles, musées et centres d'art internationaux : Le Carré d'Art, le FRAC Languedoc-Roussillon, le MRAC de Sérignan, l'Université de Nîmes et de Montpellier, l'École Supérieure des Beaux-Arts de Montpellier Agglomération, la Haute École d'Art de Perpignan, l'École des mines d'Alès.

# Partir grâce à l'Esban

## Quand ?

Les séjours d'études Erasmus sont réservés aux étudiants de 4<sup>e</sup> année (semestre 8) et aux étudiants de 2<sup>e</sup> année (semestre 4).

Les séjours d'études à l'étranger hors Erasmus sont accessibles en deuxième cycle.

Enfin, ce sont les étudiants inscrits en 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup>, année qui pourront participer aux stages dans le cadre du programme Erasmus +. Exceptionnellement cette opportunité est offerte aux étudiants de 2<sup>e</sup> année sur présentation d'un projet spécifique.

## Où ?

Les mobilités d'études sont toujours organisées sur la base de conventions de partenariat signées avec d'autres écoles d'arts, en Europe et hors Europe. Les conventions de partenariats sont nouées avec des établissements dont les enseignements sont jugés comparables et complémentaires à ceux de l'Esban. En encourageant les mobilités de son personnel enseignant et administratif, l'Esban cherche à améliorer la connaissance réciproque des établissements afin d'aiguiller au mieux ses étudiants.

À la demande de l'étudiant(e), la Responsable Relation Internationales pourra initier démarches de conventionnement avec un nouvel établissement, mais ces démarches prennent du temps et n'aboutissent pas toujours.

## Partenariats Erasmus

### Angleterre

Southampton Solent University, Southampton  
(2 échanges)  
[www.solent.ac.uk](http://www.solent.ac.uk)

### Allemagne

Hochschule fur Bildende Kunste  
Braunschweig, Braunschweig (2 échanges)  
[www.hbk-bs.de](http://www.hbk-bs.de)

Hochschule fur Bildende Kunste Dresden,  
Dresde (1 échange)  
[www.hfbk-dresden.de](http://www.hfbk-dresden.de)

### Belgique

Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai,  
Tournai (2 échanges)  
[www.actournai.be](http://www.actournai.be)

École nationale supérieure des arts visuels  
de La Cambre, Bruxelles (1 échange):  
[www.lacambre.be](http://www.lacambre.be)

### Espagne

Facultad de Bellas Artes, Universidad  
Complutense de Madrid, Madrid (1 échange)  
[bellasartes.ucm.es](http://bellasartes.ucm.es)

Facultad de Bellas Artes, Universidad de  
Salamanca, Salamanca (2 échanges)  
[www.usal.es](http://www.usal.es)

### Italie

Accademia di Belle Arti di Palermo, Palerme (2 échanges)  
[www.accademiadipalermo.it](http://www.accademiadipalermo.it)

Accademia di Belle Arti di Venezia, Venise  
(2 échanges)  
[www.accademiavenezia.it](http://www.accademiavenezia.it)

Universita IUAV di Venezia, Venise (2 échanges)  
[www.iuav.it](http://www.iuav.it)

### Hongrie

Moholy-Nagy University of Art and Design,  
Budapest (2 échanges)  
[www.mome.hu](http://www.mome.hu)

### Pologne

Faculty of Fine Arts Warsaw, Varsovie  
(2 échanges)  
[www.asp.waw.pl](http://www.asp.waw.pl)

### République Tchèque

Faculty of Fine Arts, Brno University  
of Technology, Brno (1 échange)  
[www.ffa.vutbr.cz](http://www.ffa.vutbr.cz)

## Hors programme Erasmus

### Chine

Luxun Academy of Fine Arts, Shenyang  
[www.lumei.edu.cn](http://www.lumei.edu.cn)

### Égypte

Académie des Beaux-Arts du Caire, Le Caire  
[www.hehwan.edu.eg](http://www.hehwan.edu.eg)

D'autres échanges sont en cours de réalisation, renseignez-vous auprès du Bureau RI de l'Esban

## Comment ?

Les mobilités internationales doivent être envisagées comme un projet que l'étudiant(e) articule à sa démarche personnelle, à son travail de recherche en vue de la rédaction de son mémoire et à son projet professionnel. L'équipe enseignante est pleinement associée au projet de l'étudiant(e) : elle l'accompagne en amont de la mobilité, dans le choix de l'établissement, pour le choix des cours, et tout au long de son séjour à l'étranger.

## Quelle reconnaissance ?

Grâce au système de transfert de crédits, l'European Credit Transfert System (ECTS), les examens soutenus dans un établissement d'enseignement supérieur en Europe seront validés en France par équivalence et feront partie intégrante du cursus d'études. Le séjour d'études pourra également compter pour l'obtention du diplôme.

Un Contrat d'études/Learning Agreement sera signé par l'Esban, l'institution partenaire et l'étudiant(e) avant son départ. Ce document certifie les correspondances entre les cours à Nîmes et à l'étranger et garantit la reconnaissance des crédits obtenus lors de l'échange. Il faut savoir que les rattrapages se déroulent obligatoirement dans l'établissement partenaire.

Pour les stages, un Contrat de stage/ Learning Agreement For Traineeships est établie entre l'Esban, l'étudiant et l'organisme d'accueil. Il décrit le contenu du stage et la reconnaissance de la période de stage dans le cursus de l'étudiant(e).

À l'issue de son séjour à l'étranger, l'étudiant(e) doit demander à recevoir un Relevé de notes ou un Attestation de stage, couvrant les cursus suivis ou les travaux réalisés, délivré par l'établissement ou l'organisme d'accueil. Ce relevé ou cette attestation mentionnera

ses résultats, et, s'il s'agit d'un séjour en Europe, la note obtenue et les crédits ECTS correspondants.

L'Esban reconnaît la période d'études et de stage réalisée à l'étranger en la faisant figurer sur le Supplément au diplôme, remis à chaque étudiant(e) en fin de cycle.

### **Le contrat**

Avant son départ, tout étudiant sélectionné doit signer un contrat :

- un Contrat d'études/ Learning Agreement, qui comprend également une partie où l'on précise le programme d'études du semestre à l'étranger
- Ou
- un Contrat de stage/ Learning Agreement For Traineeships, qui présente les informations du stage à suivre.

Les informations contenues dans ces contrats seront convenues par l'étudiant et les organisations d'origine et d'accueil.

Le contrat définit les acquis d'apprentissage visés pour la période d'étude à l'étranger et fixe les dispositions formelles de reconnaissance. Il spécifie également le lieu de la période d'étude et/ou du stage. Dans ce contrat, l'établissement d'origine et l'étudiant doivent également convenir du niveau de maîtrise de la langue que doit atteindre l'étudiant avant le début de la période d'étude/de stage, conformément au niveau recommandé précisé dans l'accord interinstitutionnel entre les établissements d'origine et d'accueil (ou conformément aux attentes de l'entreprise dans le cas de stages).

La signature du contrat permet aux étudiants de recevoir une bourse pour la période d'étude ou de stage à l'étranger.

## **Devenir étudiant Erasmus**

### **Étudier à l'étranger**

Titulaire de la Charte Erasmus +, l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est habilitée, pour la période 2014-2020, à encadrer des mobilités en provenance ou à destination d'établissements d'enseignement supérieur de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen ayant, comme elle, reçu cet agrément.

Grâce au programme Erasmus, l'Esban offre à ses étudiants de 4<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année, la possibilité d'effectuer un séjour d'études « diplômant » d'un semestre dans un établissement partenaire. Ce dernier est associé à l'Esban par un Accord bilatéral qui définit la durée du partenariat et le nombre de participants possible. Les étudiants de l'Esban partent pour un semestre, soit 5 mois. Le séjour Erasmus à l'étranger est encadré par un Contrat d'études qui présente la liste des cours retenus par l'étudiant(e) et le nombre de crédits qui y sont associés. Il est rédigé par l'étudiant(e) avec l'aide de la Responsable des Relations Internationales (RI), de la Direction des études et d'un enseignant choisi par l'étudiant(e) pour être son professeur référent. En endossant le rôle de professeur référent, l'enseignant accepte d'être le tuteur de l'étudiant(e), dans la préparation de sa mobilité et, par la suite, tout au long de son séjour d'études.

Le contrat est établi en fonction du projet artistique personnel de l'étudiant à hauteur de 30 ECTS par semestre et signé par les trois parties, avant le départ, mais il peut éventuellement être modifié en cours de mobilité. Tous les examens et les rattrapages se déroulent obligatoirement dans l'établissement partenaire.

Au retour de l'étudiant(e), la Direction des études vérifie si les activités ont été réalisées de manière satisfaisante par l'étudiant en mobilité. Elle valide et transfère intégralement les notes et ECTS obtenus qui comptent pour l'obtention du diplôme. Le Relevé de notes fourni par l'établissement d'accueil doit être systématiquement joint au dossier de l'étudiant.

### **Faire des stages en Europe**

Dans le cadre de la nouvelle Charte Erasmus +, des stages en Europe sont ouverts aux étudiants en 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> année et exceptionnellement aux 2<sup>ème</sup> année. Ces stages font partie du programme Erasmus, les étudiants bénéficient donc des bourses pour la mobilité internationale.

Bien que la Responsable RI accompagne l'étudiant dans la préparation de son projet et tout au long de sa mobilité, les contacts préalables à l'organisation d'un stage sont le fait de l'étudiant(e). L'étudiant(e) peut aussi consulter le site [erasmusintern.org](http://erasmusintern.org), pour trouver des offres de stage à l'étranger.

Un stage à l'étranger a une durée moyenne de 3 mois, l'objectif étant de permettre aux étudiants d'élargir leur expérience au contact de professionnels du milieu de l'art, d'institutions culturelles ou d'entreprises. Discuté avec les enseignants, le choix des stages est largement déterminé par le projet personnel de l'étudiant.

Les stagiaires font l'objet d'un suivi régulier de la part de leurs professeurs, qui sont également en contact avec la Responsable RI ou les Responsable(s) désigné(s) dans la structure d'accueil pour encadrer le stagiaire. À son retour, l'étudiant(e) rédige un Rapport

de stage qu'il remet à son coordinateur d'année, la validation du stage porte sur ce rapport. L'organisme d'accueil transmettra une Attestation de stage à l'étudiant. Pour que le dossier soit complet, l'étudiant devra remettre ces deux documents à la Direction des études et à la Responsable RI.

#### **Informations utiles**

En l'intégrant au supplément au diplôme (remis en fin de cycle), l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes reconnaît l'expérience internationale, quelle que soit sa particularité.

Il n'y a pas de restriction d'âge ni de condition de nationalité pour participer au programme Erasmus.

On ne peut bénéficier qu'une seule fois d'un séjour d'études Erasmus. On peut, en revanche, partir via le programme Erasmus une première fois dans le cadre d'un séjour d'études et une seconde fois dans le cadre d'un stage.

L'étudiant(e) en mobilité Erasmus reste inscrit(e) à l'Esban et les notes obtenues à l'étranger comptent pour l'obtention de son diplôme à Nîmes. L'établissement partenaire ne délivre pas de diplôme.

Les cours sont généralement dispensés dans la langue du pays d'accueil ou en anglais.

Les établissements partenaires n'offrent, pour la plupart, pas d'hébergement aux étudiants. L'étudiant(e) peut toutefois être aidé dans ses recherches de logement par la Responsable RI et le coordinateur Erasmus de l'établissement partenaire.

D'ordinaire, l'établissement partenaire répond au mois de juillet pour une mobilité durant le 1<sup>er</sup> semestre et en janvier pour une mobilité durant le 2<sup>e</sup> semestre. Le résultat est communiqué à l'étudiant par la Responsable RI, par mail.

## **Les séjours d'études hors Europe**

L'Esban est partenaire de la Luxun Academy of Fine Arts de Shenyang en Chine et de l'Académie des Beaux-Arts du Caire en Égypte. D'autres conventions avec des établissements d'enseignement supérieur sont en cours.

La durée d'une mobilité d'études hors Europe est de 2 mois. Chaque année, 4 places sont ouvertes pour la Chine et pour le Caire. Ces séjours sont destinés aux étudiants de second cycle et de 6<sup>e</sup> année. De façon tout à fait exceptionnelle, un étudiant de 2<sup>e</sup> année peut y prétendre.

Avant son départ, l'étudiant choisit parmi ses enseignants son professeur référent qui l'accompagnera dans la préparation de sa mobilité et, par la suite, tout au long de son séjour d'études.

Considérant le fait que l'étudiant ne passe pas d'examen dans l'établissement d'accueil, la validation du séjour porte sur le rapport de mobilité que l'étudiant(e) envoie à l'ensemble des enseignants de l'Esban et à la Responsable RI à son retour.

L'étudiant participera également à la réunion de restitution de la mobilité internationale, et, l'année suivante, à la réunion de présentation des dispositifs pour la mobilité internationale.

# Mobilités, mode d'emploi

## Préparer la mobilité

### S'informer et préparer son départ

Lors de la réunion de rentrée universitaire, en complément du site internet et de ce guide, une information concernant la stratégie internationale de l'Esban et sa participation au programme Erasmus est énoncée par la Direction devant l'ensemble des étudiants, des équipes enseignante et administrative. À cette même occasion, la Responsable RI se présente, expose son rôle et ses missions.

Un mois après le début des cours, la Responsable RI organise, en lien avec la Direction et les enseignants, une réunion de présentation des dispositifs pour la mobilité internationale. Une présentation des expériences internationales et des établissements partenaires est réalisée par les étudiants de l'Esban partis l'année précédente et par ceux venus étudier à Nîmes dans le cadre des échanges universitaires.

Au début du second semestre, un temps de rencontre et échange est organisé avec les étudiants internationaux présents dans l'école, les étudiants de l'Esban partis l'année précédente et les étudiants intéressés par la mobilité internationale l'année suivante.

Suite aux rencontres, les étudiants sont invités à prendre RDV avec de la Responsable RI à qui ils remettront une fiche de renseignements (cf. Ressources). Avant de compléter cette fiche, il est vivement conseillé(e) à l'étudiant(e) de consulter les sites internet des établissements partenaires.

À cette étape du projet, le choix de la structure d'accueil n'est pas définitif, ni même la durée du séjour. Il s'agit simplement de permettre à la Responsable RI de dresser un état des lieux des souhaits de mobilités et ainsi de pouvoir estimer le nombre et la nature des bourses nécessaires pour pouvoir soutenir ces projets.

S'il s'agit d'une mobilité d'études, plusieurs entretiens avec les enseignants et la Responsable RI seront nécessaires pour que l'étudiant(e) s'arrête sur un établissement, voire sur la classe d'un enseignant. Une fois que son choix est fait, il dépose avant le 15 mars un dossier de candidature à la mobilité accompagné d'un portfolio, d'un CV et d'une lettre de motivation qui seront envoyés par la Responsable RI à l'établissement partenaire si la commission des relations internationales valide le projet de l'étudiant.

La commission des relations internationales est composée par la Direction, la Direction des études, le Bureau des relations internationales, les enseignants tuteurs de l'étudiant et le coordinateur de l'année d'inscription. La commission sélectionne les demandes de mobilité que les étudiants ont présentées à la Responsable RI selon les critères d'accessibilités aux différents séjours à l'étranger et le profil de chacun. La commission se réserve le droit de refuser une mobilité à un(e) étudiant(e) dont les résultats pédagogiques ne seront pas jugés satisfaisants.

Une fois la candidature acceptée par la structure partenaire, la Responsable RI remet à l'étudiant(e) les documents importants pour sa mobilité (Contrat d'études ou Convention de sage) et l'aide, dans la mesure du possible,

à trouver un hébergement et à s'organiser pour son départ (sécurité sociale, mutuelle, transport, etc...)

Tout projet à l'international se prépare avec la Responsable RI et l'équipe enseignante au minimum 2 mois à l'avance pour un stage et 6 mois à l'avance pour une mobilité d'études.

## Constituer le dossier de candidature

Pour un séjour d'études ou pour un stage, l'étudiant(e) devra remettre à la Responsable RI, avant le 15 mars pour une mobilité lors du semestre d'hiver, et avant le 1er novembre pour une mobilité lors du semestre d'été, les pièces suivantes :

Pour l'Esban :

- Le dossier artistique de l'étudiant
- Une lettre de motivation exposant le projet de mobilité, adressée à M<sup>me</sup> la Directrice Générale
- Le bulletin de notes du 1er semestre de l'année en cours
- Un dossier complet de demande de bourse (cf. Les aides financières)

Pour l'établissement partenaire :

- un CV (dans la langue du pays d'accueil ou en anglais)
- une lettre de motivation (dans la langue du pays d'accueil ou en anglais)
- un portfolio (dans la langue du pays d'accueil ou en anglais)

## Les aides financières

Il existe plusieurs bourses à la mobilité internationale auxquelles l'étudiant(e) peut prétendre:

- la bourse Erasmus
- la bourse Esban
- la subvention de l'OFAJ

Ces bourses peuvent être cumulées avec la bourse du CROUS.

Le dossier de demande de bourse est à joindre au dossier de candidature pour la mobilité et devra comprendre:

- La notification de bourse du CROUS si l'étudiant est boursier
- Le RIB de l'étudiant(e)

Du fait que ces bourses arrivent généralement sur le compte de l'étudiant(e) plusieurs semaines après le début de la mobilité, il/elle devra s'assurer, avant son départ, d'avoir les moyens nécessaires pour bien commencer son séjour.

### La bourse Erasmus

Tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ayant signé la charte universitaire Erasmus et partant en mobilité conventionnée Erasmus peut prétendre, dans la limite des fonds disponibles, à une bourse Erasmus. Les bourses Erasmus sont réparties comme il suit:

Pays de destination	Bourse Erasmus Études	Bourse Erasmus Stage
Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni	215,6€/mois	365,6€/mois
Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Island, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine	165,6€/mois	315,6€/mois

## La bourse Esban

L'Esban délivre des bourses aux étudiants en mobilité internationale d'un montant de 150 euros par mois pour une durée maximale de 5 mois, en complément de la bourse Erasmus, que ce soit dans un cadre Erasmus Études ou Erasmus Stage. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'à des étudiants inscrits à l'école et à jour de leurs inscriptions. La bourse Esban est versée en une seule fois, au début de la mobilité.

### Les bourses hors Erasmus

Hors programme Erasmus, les séjours dans les structures partenaires de l'Esban sont limités à 2 mois, et la bourse est de 400 euros par mois, dont 150 euros correspondant à la bourse Esban.

### La Subvention de l'OFAJ

Accordée par l'Office Franco-Allemand pour le Jeunesse pour un Stage pratique, des Recherches documentaires, la Recherche sur un thème franco-allemand ou pour un Séjour d'étude en école d'art, en Allemagne, cette subvention ne concerne qu'un étudiant par an. Agé(e) de 30 ans maximum, l'étudiant(e) est sélectionné(e) par l'Esban. Il/elle prépare avec la Responsable RI un dossier de candidature dans lequel il/elle s'engage à respecter les différentes obligations prescrites par l'OFAJ et qui s'étendent sur toute la durée de la mobilité. S'il l'obtient, l'étudiant(e) percevra 300 euros par mois pour une durée maximum de 5 mois, versés par l'OFAJ en plusieurs fois. Plus d'informations, [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)  
Il est important de signaler que les étudiants qui bénéficient de cette subvention ne recevront pas la bourse Esban.

## Les cours de langue

Dans le cadre du dispositif Erasmus+, un soutien linguistique en ligne sera progressivement mis en place pour toutes les activités de mobilité d'une durée d'au moins deux mois. Ce soutien en ligne sera mis à la disposition des étudiants dans le but d'évaluer leurs compétences et d'améliorer leurs connaissances linguistiques avant et/ou pendant la période de mobilité. La plateforme permettra aux étudiants de passer un test de langue dans l'une des 5 langues d'enseignement les plus répandues (français, anglais, espagnol, allemand et italien) et de bénéficier d'un cours en ligne. Les étudiants effectuant une mobilité après le 1er octobre 2014 devront passer un premier test après leur sélection et un deuxième test au retour de la mobilité dans le but de mesurer l'acquisition des compétences linguistiques au cours de l'expérience de mobilité.

La plateforme linguistique en ligne sera disponible à la rentrée 2014-2015. Pour plus de renseignements et informations rendez-vous au Bureau RI de l'Esban.

### Démarches administratives

#### Sécurité sociale

Il est impératif que les étudiants, avant leur départ, se rendent au centre de gestion LMDE ou MEP dont ils dépendent afin de maintenir leur couverture maladie pour toute la durée de leur séjour à l'étranger. Pour les séjours en Europe, il est obligatoire de posséder la carte d'assurance maladie européenne.

#### Inscription consulaire

Suite à certains événements, parfois graves, les postes consulaires ont constaté que les étudiants français en séjour à l'étranger sont nombreux à négliger les démarches nécessaires à leur inscription au registre des Français établis hors de France.

L'inscription au registre des Français établis hors de France permet au chef de poste consulaire de connaître, localiser et dénombrer la communauté française de sa circonscription, elle permet à l'étudiant français établi hors de France de faciliter l'accomplissement de formalités administratives, d'accéder à certaines procédures ou prestations liées à la résidence à l'étranger ou de recevoir des informations importantes du poste consulaire.

Si l'inscription ne présente pas un caractère obligatoire, elle est vivement recommandée. La procédure est simple, l'étudiant doit pouvoir justifier de son identité, de sa nationalité française et de sa résidence habituelle dans la circonscription consulaire.

Il est conseillé à l'étudiant de s'informer avant son départ des possibilités qui lui sont offertes en se connectant sur le site du consulat ou de l'ambassade du pays d'accueil ou sur les sites suivants:

- Maison des Français de l'Étranger, [www.mfe.org](http://www.mfe.org)
- Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)
- Information santé des voyageurs et des expatriés, [www.cimed.org](http://www.cimed.org)

## Après la mobilité

### Le Relevé de notes ou Attestation de stage

À l'issue de son séjour à l'étranger, l'étudiant(e) doit demander à recevoir un Relevé de notes ou une Attestation de stage, couvrant les cursus suivis ou les travaux réalisés, délivré par l'établissement ou l'entreprise d'accueil. Ce relevé ou certificat mentionnera ses résultats, et, s'il s'agit d'un séjour d'études en Europe, la note obtenue et les crédits ECTS correspondants.

Après avoir vérifié que le Relevé de notes (ou l'Attestation de stage) correspond bien au Contrat d'études/ de stage signé en amont de la mobilité (et éventuellement modifié en cours de mobilité) la Direction des études reportera la note et/ou les crédits ECTS obtenus par l'étudiant(e) tels qu'ils figurent sur le Relevé de notes/Attestation de stage fourni par l'établissement /la structure d'accueil.

Une information sera également communiquée à la Responsable de la scolarité afin que la mobilité internationale soit systématiquement mentionnée dans le supplément au diplôme.

### Les comptes-rendus d'une mobilité d'études ou stage

Durant le semestre à l'étranger, les étudiants devons envoyer deux comptes-rendus: un après le premier moi et l'autre à la moitié du séjour.

Les comptes-rendus de mobilité doivent être présentés en trois parties:

- présentation des cours et des activités suivis
- avancée du travail artistique (avec des photos)
- état des lieux des recherches pour le mémoire

Ces documents doivent être envoyés aux enseignants tuteurs, au coordinateur de l'année, au coordinateur du mémoire, à la Direction des études et à la Responsable RI.

Durant son stage à l'étranger, l'étudiant(e) enverra un compte-rendu à la moitié de sa mobilité aux enseignants tuteurs, au coordinateur de l'année, au coordinateur du mémoire, à la Direction des études et à la Responsable RI.

### Le rapport final d'une mobilité d'études ou stage

Pour une mobilité d'études: à son retour, l'étudiant(e) ayant réalisé un séjour d'études à l'étranger devra remettre à l'ensemble des enseignants, à la Direction des études et à la Responsable RI un rapport final de mobilité Erasmus. Le rapport sera une synthèse des comptes-rendus précédemment envoyés. Ce document n'est pas noté mais il compte pour les crédits d'engagement personnel.

Pour un stage: le rapport final est obligatoire si le stage a lieu en M1 et en L2 ou en L3 au semestre 5. Il sera rédigé à partir du compte-rendu intermédiaire du stage. Il doit être remis, au plus tard 1 mois après la fin du stage, à l'ensemble des enseignants, à la Direction des études et à la Responsable RI.

### Le supplément au diplôme

Le décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace Européen de l'enseignement supérieur prévoit en son article 2, 4<sup>e</sup> alinéa: la délivrance d'une «annexe descriptive aux diplômes» dite «supplément au diplôme» «afin d'assurer, dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises».

Grâce au Supplément au diplôme, SD, l'étudiant pourra valoriser toutes les expériences internationales qu'il réalise pendant la durée de sa formation.

Le Supplément au diplôme offre aux étudiants:

- une description précise de leur cursus universitaire et des compétences acquises pendant la période d'études.
- l'objectivité ainsi qu'un jugement équitable sur leurs acquis et compétences.
- un accès plus facile aux offres d'emploi, à la poursuite d'études à l'étranger ou à la mobilité en France.
- Il améliore leur capacité d'insertion professionnelle (les employeurs sont de plus en plus intéressés par le profil que le SD permet de donner des étudiants).

## Ressources

### Contrat d'études / Learning Agreement

À télécharger sur [www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr), rubrique International

### Contrat de stage / Learning Agreement For Traineeships

À télécharger sur [www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr), rubrique International

### Charte Erasmus +

À télécharger sur [www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr), rubrique International

### Fiche de renseignement

ci-après

### Fiche de renseignements

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse complète : .....

.....

Téléphone : .....

Email : .....

Type de mobilité :

Erasmus+ Études

Erasmus+ Stage

Séjour d'études hors Europe

S'il s'agit d'une mobilité d'études :

1<sup>er</sup> choix : .....

2<sup>e</sup> choix : .....

3<sup>e</sup> choix : .....

**Si vous souhaitez échanger votre appartement avec un étudiant accueilli à l'Esban dans le cadre des échanges universitaires\***

*Caractéristiques du logement*

Individuel

Colocation

Cité universitaire (échange non autorisé)

Nombre de locataires au total : .....

Superficie de l'appartement (si individuel) ou de la chambre (si colocation) : .....

Loyer mensuel (CAF déduite mais charges comprises) : .....

\* IMPORTANT : Les échanges de logements sont rendus possibles grâce aux informations recueillies par Responsable RI. Ils sont ensuite organisés par les étudiants. En aucun cas l'école ne pourra être tenue pour Responsable des éventuels problèmes qui en découleraient.

**Responsable de la publication**

Christelle Kirchstetter,  
Directrice Générale

**Coordination**

Delphine Maurant  
Directrice des études  
Giulia Turati  
Éditions, Communication et Relations Internationales

**Conception graphique**

Aurore Chassé

ésban



Erasmus+

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est un établissement public de coopération culturelle fondé et soutenu par la Ville de Nîmes et le Ministère de la Culture et de la Communication / Drac Languedoc-Roussillon. Les programmes Erasmus sont financés avec le soutien de la Commission européenne.

**École supérieure des beaux-arts de Nîmes**

10 Grand'Rue – 30 000 Nîmes

Tél. 04 66 76 70 22

*[www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr)*